

Enjeux de la filière uranifère: le respect des droits citoyens et des Nations autochtones

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur *les enjeux de la filière uranifère au Québec*, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par*:

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Courriel : _____

**ou voir courriel envoyé à la commission
du BAPE avec ce mémoire annexé*

Octobre 2014

CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium pour nourrir les réacteurs nucléaires sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement des mines d'uranium au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur les enjeux de l'exploration, de l'exploitation et du transport de l'uranium en territoire québécois. Ce mandat a été déclenché alors que la compagnie Strateco demandait un permis afin de poursuivre ses travaux d'exploration avancée dans le Nord-du-Québec, plus particulièrement sur le territoire Cri d'Eeyou Istchee, secteur Baie-James. Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière industrielle au Québec.

Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas du tout l'unanimité dans les régions concernées et dans l'ensemble du Québec. Les nations autochtones au Québec s'opposent fermement au développement de cette industrie sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et/ou de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de la centrale Gentilly-2 en 2012.

Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques que pose ce type de mines pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Toutes les régions du Québec sont concernées par cet enjeu lorsque l'on considère les risques reliés à l'exploration, l'exploitation, le transport et l'utilisation de l'uranium, de même que l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux qui seraient éventuellement assumés par la société.

Ce mémoire a pour but d'exprimer notre désaccord face au développement de l'industrie uranifère au Québec et de sensibiliser les instances gouvernementales en ce sens. Nous sommes d'avis que les risques et les dangers inhérents au développement des mines d'uranium au Québec vont à l'encontre des principes du développement durable et à l'encontre de l'intérêt des générations futures.

MANQUE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE FACE À LA FILIÈRE DE L'URANIUM AU QUÉBEC

Tel qu'indiqué ci-dessus, les activités d'exploration et éventuellement le développement de mines d'uranium ont fait l'objet d'une forte opposition dans les régions concernées ces dernières années. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités et MRC du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et/ou de l'abandon de la production nucléaire au Québec. L'ensemble des Nations autochtones au Québec se sont également prononcés contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

L'absence de solution connue et éprouvée pour gérer à long terme (milliers d'années) les déchets radioactifs produits par les mines d'uranium préoccupe au plus haut point les communautés. Ces dernières perçoivent les risques de contamination éventuelle reliés aux mines d'uranium comme supérieurs aux bénéfices potentiels à court terme. Une fuite, un accident, un déversement est jugé inévitable à une échelle de temps dépassant des milliers d'années. Les risques connus pour la santé et les nombreuses incertitudes qui demeurent appellent également au principe de précaution. Des communautés craignent que le développement de l'uranium pourrait même nuire à l'image de leur région et au développement d'autres bases de leur économie locale et régionale. De plus, le Québec serait un très petit joueur dans le marché mondial de l'uranium et donc très vulnérable aux fluctuations des prix internationaux. Certains craignent également que de l'uranium extraite au Québec puisse un jour se retrouver dans une arme nucléaire, ce qui soulève des enjeux éthiques majeurs. Enfin, des communautés estiment que le Québec étant en situation de suffisance énergétique et n'ayant aucune centrale nucléaire, il n'y a pas de nécessité à développer la filière uranifère. Il existe une grande variété d'alternatives énergétiques et économiques pour la société.

Ces dernières années, partout où des projets uranifère ont tenté de s'implanter, ils ont rencontré une vive opposition : bassin versant de la rivière des Outaouais (2005-2006); région des Hautes-Laurentides (2006-2007); Sept-Îles et la Côte-Nord (2008-2009); Grand Conseil des Cris et la Nation Crie de Mistissini à la Baie-James (2010-2011); Pointe-à-la-Croix dans la Baie-des-Chaleurs (2011); la Minganie et la basse Côte-Nord (2011-2012); puis l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013-2014). Des villes et villages comme Ottawa, Sept-Îles, Chelsea, Tadoussac, Natashquan, Amqui et bien d'autres ont adopté des résolutions contre l'exploitation uranifère.

En 2009, la population de Sept-Îles s'est mobilisée à au moins trois reprises pour demander au gouvernement du Québec un moratoire sur l'exploration et l'exploitation d'uranium au Québec. Lors d'une manifestation comptant près de 2000 personnes, les médecins signataires d'une lettre de démission envoyée au ministre de la Santé s'étaient réjouis de la mobilisation citoyenne. À la suite d'une rencontre avec les vingt-quatre médecins démissionnaires, la direction de la Santé publique du Québec a créé un comité chargé de l'évaluation des risques de l'uranium pour la santé. Le rapport de la Santé publique, publié en avril 2014, puis celui du comité d'évaluation, publié en août 2014, confirment plusieurs risques, impacts et incertitudes associés aux mines d'uranium.

Dans un même élan, des citoyens de Chibougamau ont partagé en février 2013 leur opposition au projet d'exploration uranifère Matoush de la minière Strateco. Dans une lettre publiée sur les médias sociaux, le groupe de citoyens disait que de nombreux Jamésiens étaient d'accord avec la Nation Crie et demandaient un moratoire sur l'uranium au Québec. Le groupe de citoyens regrettait qu'aucune

enquête n'eut été réalisée pour connaître l'avis des Jamésiens sur ce projet. Le site du projet Matoush est notamment situé à proximité des limites du parc national Albanel-Témiscamie-Otish et des habitants de la région craignaient que les opérations soient venues compromettre l'image du tourisme, une industrie en plein essor dans la région. La Ville de Chibougamau, qui se disait au départ favorable à la filière uranifère, a finalement nuancé sa position en affirmant que l'accord des populations et de la Nation Crie étaient nécessaires.

LE RESPECT DES DROITS CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Le développement de la filière uranifère pose des enjeux fondamentaux sur le plan du respect des droits des citoyens et des Nations autochtones. Les risques à long terme que pose cette filière, combinée, combinés aux alternatives disponibles pour la société iraient à l'encontre des principes mêmes qui sous-tendent plusieurs lois du Québec, dont les principes suivants de la Loi sur le développement durable du Québec :

- Santé et qualité de vie:** les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- Équité et solidarité sociales:** les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- Protection de l'environnement:** pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- Prévention:** en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- Précaution:** lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes :** les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- Production et consommation responsables :** des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- Pollueur payeur :** les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- Internalisation des coûts :** la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Certains principes mêmes de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne sont menacés, tels que ceux stipulés à l'article 46,1 :«*Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité 2006, c. 3, a. 19. ».*

DROITS DES NATIONS AUTOCHTONES

Une décision d'aller de l'avant avec la filière uranifère au Québec risque d'entrer directement en conflit avec les droits constitutionnels et internationaux des peuples autochtones. Les décisions successives de la Cour suprême du Canada ont confirmé les droits des nations autochtones dans les processus de décisions concernant le développement du territoire et des ressources. La Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones établit clairement le consentement préalable, libre et éclairé des nations autochtones comme un principe de base avant tout développement sur leur territoire ancestral. De plus, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), conclue en 1975 avec les gouvernements du Québec et du Canada, confère des droits bien définis aux nations Cris et Inuits du Nord-du-Québec, notamment une large autonomie politique et droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur les territoires. En contrepartie, le gouvernement du Québec a obtenu le droit de développer le potentiel hydroélectrique du territoire, de même que celui d'autres ressources, en autant que les droits des nations autochtones soient respectés. Une convention complémentaire à la CBJNQ a été conclue en 1978 avec la Nation Naskapi.

La position des nations autochtones au Québec sur la filière de l'uranium est claire : c'est un non catégorique. La Nation Crie de Mistissini, appuyée par le gouvernement régional du Grand conseil des Cris, l'a clairement exprimé depuis au moins 2010 face au projet Matoush de la compagnie Strateco. En mars 2013, ce fut autour des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador d'adopter une résolution contre l'exploitation de cette filière à cause des impacts anticipés à long terme sur l'environnement, le territoire et leurs pratiques ancestrales. Le 25 septembre 2014, dans un geste historique, l'ensemble nations autochtones au Québec ont décidé de faire front commun contre l'industrie uranifère au Québec. En octobre 2014, la Nation Crie, avec à sa tête le grand chef Matthew Coon Come, a débuté une tournée internationale pour faire campagne en faveur d'un Québec sans uranium. La délégation Crie ira notamment en Allemagne, en Autriche, en Jordanie et en Australie, l'un des plus grands producteurs mondiaux d'uranium.

***Face aux risques et dangers inhérents à la filière de l'uranium,
nous demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur
l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois.***

Signature* : _____

Signé à _____ le _____ du mois _____ 2014*

**ou voir courriel envoyé à la commission du BAPE avec ce mémoire annexé*

RÉFÉRENCES

Principes de la Loi sur le développement durable du Québec :
www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf

Chartre québécoise des droits et libertés de la personne :
www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM

Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones :
www.newswire.ca/fr/story/1417800/les-premieres-nations-au-quebec-sont-unies-dans-leur-opposition-a-l-exploitation-miniére-de-l-uranium

Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975)
<http://www.keac-ccek.ca/documents/CBJNQ-f.PDF>

Carte des régions uranifères au Québec:
www.quebecsansuranium.org/sites/default/files/Carte-Uranium-2013-03-01.jpg |
www.mern.gouv.qc.ca/publications/mines/u_au_quebec.pdf

Municipalités et MRC ayant adopté des résolutions contre la filière de l'uranium ou du nucléaire au Québec :
www.quebecsansuranium.org/resolutions-municipales

Médecins, municipalités, Autochtones, société civile unissent leurs voix pour un moratoire (2013-2014):
www.rncreq.org/communiqués/2014-05-08-BapeUranium-Communique.pdf
www.rncreq.org/communiqués/2013-03-11_Communique_Mines%20uranium_RNCREQ.pdf
www.newswire.ca/en/story/1137857/bape-generique-sur-la-filiere-uranifere-au-quebec-l-initiative-boreale-canadienne-applaudit-l-annonce-du-gouvernement-de-pauline-marois

Citoyens Baie-James / Eeyou Istchee sans uranium (lettre ouverte 14 février 2013)
<https://www.facebook.com/bjeisansuranium>

Les Premières nations unies au Québec dans leur opposition à l'exploitation de l'uranium (2014) :
www.newswire.ca/fr/story/1417800/les-premieres-nations-au-quebec-sont-unies-dans-leur-opposition-a-l-exploitation-miniére-de-l-uranium
www.newswire.ca/fr/story/1138001/l-apnq-s-objecte-fermement-a-l-exploration-et-a-l-exploitation-de-l-uranium
<http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=223> | <http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=224>
<http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=281> | <http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=286>

Rapport de l'Institut nationale de la santé publique du Québec (2013)
- Extraits : www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-05-INSPQ-MinesUranium-Annexe_1.pdf
- Complet : www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1714_ImpactsSaniProjetsUraniNordCotiers.pdf

Rapport de l'Académie des sciences des États-Unis pour l'État de Virginie (2012)
- Résumé www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/GEN4.pdf
- Complet http://dls.virginia.gov/commissions/cec/files/NAS_study.pdf

Rapport du Comité d'examen environnemental, exploration uranium Matoush, Baie-James (2011):
www.gcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_ENG.PDF, www.gcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_FRE.PDF

World Nuclear Industry Status Report (2014)
www.worldnuclearreport.org/IMG/pdf/201408msc-worldnuclearreport2014-lr-v3.pdf

Rapport du Renewable Energy Policy Network (2013)
www.ren21.net/portals/0/documents/resources/gsr/2013/gsr2013_lowres.pdf